

**Bénéficiez de l'offre de parrainage* de Bourse Direct
ET PASSEZ VOS ORDRES GRATUITEMENT !**

Pour vous :

20

ordres gratuits

Pour chaque filleul ouvrant un compte Bourse Direct

Pour votre filleul :

50€

Versés sur son compte

LAISSEZ-NOUS LES COORDONNÉES DE VOS FILLEULS...

nous les contacterons afin de leur envoyer, de votre part, un dossier d'ouverture de compte...

Vos coordonnées

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

N° de Compte Bourse Direct :

VOUS SOUHAITEZ PARRAINER

Filleul n°1

Mme Melle Mr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Filleul n°2

Mme Melle Mr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Filleul n°3

Mme Melle Mr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Filleul n°4

Mme Melle Mr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

*Voir conditions de l'offre.

Retournez-nous ce document par mail à renseignements@boursedirect.fr,

par fax au 01 56 43 71 80 ou par courrier à Bourse Direct, opération de parrainage, 253 boulevard Pereire, 75017 Paris.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous au 01 30 84 48 48.

Conditions applicables

Pour toute ouverture de compte validée et effectuée dans le cadre du parrainage Bourse Direct, Bourse Direct offre :

- **au filleul** : 50 € versés sur le compte + l'offre de remboursement des frais de transfert de compte.
- **au parrain** : pour chaque compte parrainé, 20 ordres gratuits sur NYSE Euronext (Paris, Amsterdam et Bruxelles) au comptant ou au SRD.

Conditions de l'offre réservée aux parrains

Peuvent parrainer un filleul uniquement les Clients Bourse Direct ou clients de toute autre marque de la société Bourse Direct ayant un compte ouvert au jour de la demande de parrainage.

Ne peuvent être parrainés : les Clients Bourse Direct ou clients de toute autre marque de la société Bourse Direct et les salariés de Bourse Direct. Le filleul ne doit pas déjà être titulaire d'un compte ouvert chez Bourse Direct ou de toute autre marque de la société Bourse Direct.

En cas d'ouverture de plusieurs comptes, un seul parrainage par filleul (même nom, même adresse et par foyer fiscal) sera accepté. Le parrainage sera validé à compter de la date d'activation du compte du filleul à savoir au 1^{er} ordre exécuté par le filleul sur son compte parrainé.

Au préalable le parrain permet à Bourse Direct de contacter de sa part son filleul afin d'envoyer un dossier d'ouverture de compte « Parrainage » et reconnaît avoir demandé son accord à son filleul. Aucun cadeau n'est attribué au parrain dans le cas d'une ouverture de compte antérieure à l'envoi du dossier de parrainage au filleul ou en dehors de la procédure de parrainage.

Pour chaque filleul, le parrain bénéficiera de 20 ordres gratuits qu'il devra réaliser dans un délai de 3 mois à compter de la date d'exécution du premier ordre de son filleul. Ainsi les frais de courtage de ces 20 ordres (dont est exclue la commission de SRD) seront crédités sur le compte Bourse Direct du parrain dans la limite de 200 € et dans un délai maximum de 3 mois après l'exécution du 20^{ème} ordre. Ces ordres gratuits s'appliquent aux ordres inférieurs à 10 000 euros sur NYSE Euronext (Paris, Amsterdam et Bruxelles) comptant ou SRD.

Bourse Direct se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire une ouverture de compte et de refuser ou d'exclure définitivement de la participation à l'opération de parrainage toute personne qui ne respecterait pas les conditions du parrainage.

Bourse Direct peut modifier ou mettre fin à tout moment à l'offre de Parrainage. Pour ce faire, Bourse Direct avertira ses Clients sur le site au minimum sept jours avant la date de fin de l'offre. En conséquence, toute demande reçue par Bourse Direct après la date de fin affichée sur le site pourra être exclue du bénéfice du parrainage.

Conditions de l'offre réservée aux filleuls

Une seule offre par filleul (même nom, même adresse et par foyer fiscal) ayant reçu un dossier d'ouverture de compte par Bourse Direct suite à un parrainage. Offre réservée aux nouveaux clients dont le dossier est complet ou une demande de transfert de compte d'un portefeuille boursier. Les 50 € seront versés sur le compte du filleul dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date d'exécution du 1^{er} ordre du filleul.

Le compte devra rester ouvert au minimum 1 an. Le filleul sera redevable envers Bourse Direct de la somme perçue dans le cadre du parrainage (50 €) s'il clôture son compte dans l'année civile suivant son ouverture.

Le filleul pourra bénéficier du remboursement de ses frais de transfert de compte. Bourse Direct prend en charge ces frais à hauteur de 200 €. Le remboursement de ces frais s'effectuera au crédit du compte Bourse Direct et sur présentation d'un justificatif du précédent teneur de compte.